



campagnes nationales RH concernant le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques – Octobre 2025

Qui est concerné ?	Campagne	Date de publication	Intitulé de la campagne	Référence Nausicaa (1)	Observation
Accès au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale (IDIV CN)	Encadrement	19/02/25	Relative à la sélection 2025 (vivier 2026) des inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDiv CN) de la filière « encadrement »	RH/2025/01/1106	Les lauréats pourront être promus à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 et rester dans le vivier pour 3 ans.
	Expertise	01/09/25	Relative à la sélection 2025 (vivier 2026) des inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDiv CN) de la filière « expertise »	RH2025/08/1477	
Campagne commune IDIV de classe normale (CN) et hors classe (HC) indépendamment de la filière	Mobilités sur les emplois administratifs ou comptables	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025, la Direction générale a supprimé le mouvement administratif (cf GT mobilité du 9 octobre 2024). Les recrutements au choix se font tout au long de l'année. Pour mémoire, les mouvements sur les postes comptables n'existent plus depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024.			Les IDivCN et HC de la filière « expertise » peuvent postuler sur des emplois de la filière « encadrement ». L'inverse n'est pas permis
	Éventuel appel à candidatures sur les postes ouvrant droit à la prime attractivité	Un appel à candidatures dédié peut être proposé aux cadres sur ces postes visant à favoriser l'arrivée et à fidéliser des agents dans des services qui souffrent d'un déficit d'attractivité			La liste des postes proposés est établie sur propositions des directions et annexée aux appels à candidatures. Les dates de prises de poste s'adaptent aux besoins des services
	Promotion de classe normale et à la hors classe à titre personnel	17/07/25	Tableau d'avancement principal 2026 et complémentaire 2025	RH2025/06/1655	Autorise des promotions entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 décembre 2026 sur le tableau principal et entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2025 et le 30 décembre 2025 sur le tableau complémentaire (effet rétroactif) Ces promotions sont effectives 6 mois avant le départ en retraite
Campagne spécifique aux IDIV CN indépendamment de la filière	Examen professionnel au grade d'inspecteur principal (IP) - millésime 2026	17/09/25	Sélection 2026 d'inspecteur principal par voie d'examen professionnel	RH/2025/08/1704	Les lauréats seront promus au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 au titre de l'article 19 du décret 2010-986 du 26 août 2010 modifié
Campagne spécifique aux IDIV CN et à chaque filière	Promotions à la hors classe (HC) des IDIV CN de la filière expertise	30/07/25	Campagne de dépôt des candidatures d'IDIV CN de la filière expertise sollicitant une promotion à la hors classe	RH/2025/07/1285	Promotions à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 pour les cadres qui cumulent 4 ans d'ancienneté, ont atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon d'IDIV CN et détiennent <b>3 ans d'activité au sein de la filière expertise</b> . Les conditions précitées sont à remplir au 31 décembre 2025
	Promotions à la hors classe (HC) des IDIV CN de la filière encadrement	A l'inverse de la filière expertise, il n'existe pas de campagne spécifique d'accès à la hors classe pour les IDIV CN de la filière encadrement. Les promotions s'effectuent lors des recrutements « au choix » sur des postes éligibles hors classe. Ces promotions sont possibles tout au long de l'année sous réserve de remplir les conditions statutaires			Promotions réservées aux cadres qui cumulent 4 ans d'ancienneté et qui ont atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon d'IDIV CN. Les conditions précitées sont à remplir au 31 décembre 2025 (cf article 20 du décret 2010-986)
Campagne spécifique aux IDIV HC indépendamment de la filière	Examen professionnel au grade d'AFIPA - millésime 2026	15/09/25	Sélection 2026 d'AFIPA par voie d'examen professionnel	RH/2025/08/1703	Les lauréats seront promus au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 au titre de l'article 16 (alinéa 2) du décret 2010-986 du 26 août 2010 modifié
	Avancement à l'échelon spécial	17/03/25	Avancements à l'échelon spécial d'IDIV HC	RH2025/03/434	Tableau d'avancement à l'échelon spécial pour un départ entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2025 et le 30 juin 2026 au titre du 1 <sup>er</sup> vivier (promotions 6 mois avant la retraite)
					Tableau d'avancement à l'échelon spécial pour une promotion rétroactive au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au titre du second vivier dit au "mérite"

(1) Si vous ne parvenez pas à récupérer les annexes des notes sur Ulysse, nous restons à votre disposition pour vous les transmettre